

**Compte rendu du Conseil
Scientifique
du 18 novembre 2010**

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour des points n°2, 4, 6 et 7

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 09/09/2010
- 2 – Présentation de la S.A.T.T. (Société d'Accélération du Transfert de Technologie)
- 3 – Demande d'aide financière (concernant un déplacement au Japon)
- 4 – Demande de financement pour l'organisation de la Conférence sur la Mobilité, la Sécurité et la Logistique en Transports (MLTS'2011)
- 5 – Financements sollicités au titre de projets de Recherche (depuis le 1^{er} juin 2010)
- 6 – Projet Interreg IV BIO2PROTHO (LMCPA)
- 7 – Mise en œuvre des statuts de la Médecine Préventive :
Désignation d'un représentant enseignant-chercheur ou enseignant et d'un représentant des usagers
- 8 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 09/09/2010

Voté à l'unanimité.

2 – Présentation de la S.A.T.T. (Société d'Accélération du Transfert de Technologie)

M. ARTIBA fait le point sur cette société par actions simplifiées et explique l'objectif du transfert de technologie qui représente notamment un moyen de gestion des contrats, concernant notamment la propriété intellectuelle.

De nombreuses interrogations ont été émises par les membres du Conseil Scientifique, concernant notamment le positionnement régional de la S.A.T.T., son rapport à VALUTEC, les avantages qu'elle apporterait, les conséquences qu'entraînerait l'engagement de l'établissement, s'il est possible de décider du degré d'engagement au sein de cette société, d'y adhérer ultérieurement etc...

Mme LERICHE souhaite davantage d'explications au sujet du formulaire qui a été envoyé pour la séance et des réunions organisées portant sur la S.A.T.T. Mme GIRARD s'étonne que cette société ait été mentionnée pour la première fois lors du conseil d'administration du PRES de décembre 2009 et que les informations aient tardé à être transmises.

Une grande inquiétude règne parmi les membres du C.S. dans la mesure où il n'existe pas d'information réelle sur ce dans quoi l'Université risque de s'engager, il est donc logiquement difficile de prendre position dans de telles circonstances.

Mme LERICHE constate notamment qu'à terme cela impliquerait de ne plus travailler avec les pôles de compétitivité. M. ABRAMOVICI pense qu'en cas de partage, il existe un risque réel de perdre le bénéfice d'années de travail.

M. ARTIBA estime quant à lui que la mutualisation des moyens apporte d'importants avantages et qu'il existe un véritable intérêt à intégrer cette structure. Il s'agira certainement d'interlocuteur privilégié concernant les négociations partenariales.

La décision d'adhérer ou non à la S.A.T.T. doit être communiquée au cours du mois de décembre. Aussi, Pierre-Marie ROBERT (DGS du PRES) en fera une présentation lors du C.A. de l'établissement le 25 novembre. Mme MAIRESSE rappelle que dans ce contexte de grand emprunt, des décisions fondamentales pour l'avenir de l'établissement sont à prendre (labex, idex...) et demande qu'un récapitulatif des labex soit fait en C.S. Une réponse appropriée doit être apportée par les conseils institutionnels des différents établissements du PRES.

Mme PETILLON souhaiterait que les statuts types de la S.A.T.T. soient communiqués, cependant ceux-ci ne sont pas encore

créés. Demeure donc la question de savoir si, une fois les statuts établis, cela implique de les accepter tels quels (le service des affaires juridiques de l'UVHC pourrait apporter davantage de précisions).

L'avis du Conseil Scientifique est selon Mme MAIRESSE primordial et doit être pris en compte par le Conseil d'Administration pour son vote définitif sur cette question.

Constat : dans l'état actuel des choses, il est difficile de prendre une décision pour le C.S. car il ne dispose pas de renseignements suffisants, aussi bien sur le fond que sur la forme. Il est rappelé que l'Université ne serait pas directement partenaire de la S.A.T.T. mais par le biais du PRES.

En vue du vote du Conseil d'Administration le 25 novembre, le Conseil Scientifique décide à l'unanimité de statuer de la manière suivante : il ne dispose pas de suffisamment d'informations pour émettre un avis concernant la participation de l'établissement à la S.A.T.T.

3 – Demande d'aide financière (concernant un déplacement au Japon)

M. ARTIBA présente la demande de financement de Mme Bénédicte GORRILLOT concernant un déplacement au Japon dans le cadre de son activité au sein du CALHISTE (participation à plusieurs conférences). Elle sollicite en effet une aide de 500 euros pour couvrir une partie des frais qu'elle a engagés pour le billet d'avion. M. HERBIN signale que chaque professeur du CALHISTE dispose d'une aide annuelle de 300 euros pour ce type de déplacement. Plusieurs personnes prennent la parole pour affirmer qu'accepter ce type de demande individuelle pourrait créer un précédent préjudiciable au Conseil Scientifique. En outre, Mme GORRILLOT a déjà bénéficié cette année d'une aide conséquente de la part du Conseil Scientifique pour l'organisation d'un colloque à Paris. Le Conseil Scientifique décide donc à l'unanimité moins deux abstentions de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

4 – Demande de financement pour l'organisation de la Conférence sur la Mobilité, la Sécurité et la Logistique en Transports (MLTS'2011)

M. ARTIBA affirme qu'un complément d'information lui est nécessaire pour que le C.S. puisse se prononcer. De plus, M. ABED qui est le porteur du projet, n'a pas pu être présent pour réaliser cette demande en séance. Ce point est donc reporté au Conseil Scientifique suivant.

5 – Financements sollicités au titre de projets de Recherche (depuis le 1^{er} juin 2010)

M. GUERRA présente les projets phares CPER-PO relatifs aux opérations MEDEE et CISIT phase 4, le projet Eurostars (Allocations de recherche du Conseil Régional) concernant l'opération NIIT4CAD et le projet I-Trans relatif à l'opération Sural-hy (descriptif de l'ensemble de ces opérations ainsi que de leur plan de financement). Vote favorable à l'unanimité.

6 – Projet Interreg IV BIO2PROTHO (LMCPA)

M. HORNEZ présente ce projet qui débutera en janvier 2011 (et se clôturera en décembre 2014) ainsi que son budget. Il n'implique aucun coût pour l'Université mais lui apporte énormément sur le plan du rayonnement. Vote favorable à l'unanimité.

7 – Mise en œuvre des statuts de la Médecine Préventive :

Désignation d'un représentant enseignant-chercheur ou enseignant et d'un représentant des usagers

M. ARTIBA énonce l'article des statuts de la Médecine Préventive précisant la composition du Conseil du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé. En l'occurrence, celui-ci doit être composé de 16 membres dont un représentant enseignant-chercheur ou enseignant et d'un représentant des usagers, désignés au sein du Conseil Scientifique. Aucun usager n'étant présent, et aucun enseignant ne s'étant proposé, ce point est reporté au conseil suivant.

8 – Questions diverses

M. ABRAMOVICI souhaite intervenir au sujet de S.I.R. (Système Information Recherche), qui est un outil d'harmonisation des données de la Recherche. Celui-ci n'ayant pas encore été mis en place, il sollicite l'accord du C.S. en tant que responsable du site internet du CALHISTE pour pouvoir développer temporairement celui-ci à l'extérieur du cadre de l'U.V.H.C. M. ARTIBA estime qu'avant de songer à créer un système autonome, il est nécessaire de faire le point avec le service informatique et de fixer des rendez-vous avec les principaux acteurs concernés.

M. LOCHEGNIES a déposé en décembre 2009 un projet pluri-laboratoires auprès de M. MILLOT, qui a décidé pour plusieurs raisons de ne pas le traiter dans le cadre du dernier quadriennal. M. ARTIBA propose d'en discuter avec son prédécesseur, le projet sera réexaminé selon la politique suivie par la nouvelle équipe.

Concernant les crédits de l'IDP, Mme MAIRESSE demande quel est le montant de la dotation pour l'année 2011. L'information a

été transmise aux directeurs des laboratoires le 15 novembre par courrier interne.

M. SODAÏGUI souhaite obtenir des informations concernant les Primes d'Excellence Scientifique, dont les modalités de répartition du montant de la prime. M. ARTIBA répond que cela est en cours de discussion avec M. OURAK, à qui la décision appartient.

Valenciennes, le 22 novembre 2010

Le Vice-Président Recherche et de la Valorisation

A. ARTIBA



Présidence du C. S. : M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Valorisation

Présents :

Collège A :

Mmes HARMAND, LERICHE, MAIRESSE
MM. ABRAMOVICI, CATTAN, GAZALET, GUERRA, LEPOUTRE, LOCHEGNIES, VRANCKEN

Collège B :

M. SODAÏGUI

Collège C :

Mme PETILLON
MM. ADAM, GUIZARD, MENET, POLET

Collège E :

Mme GIRARD
MM. DANJOU, GARÇON

Collège F :

Mme GUILAIN

Invités :

Mme TRUFFERT
MM. ASSAAD, DEREMETZ, DUBAR, HERBIN, HORNEZ, MALLET

Ont donné pouvoir :

M. ZIEGER à Mme PETILLON, M. NONGAILLARD à M. GAZALET, M. JENNY à Mme MAIRESSE, Mme DUCRET à M. SODAÏGUI, Mme MAYEUR à M. GARÇON, Mme GUILAIN à Mme GIRARD, Mlle FOUREZ à M. GUIZARD

Excusés :

Mme MARCHAND
MM. CADET, DUBURCQ, KAMINSKI, ZINGRAFF